



**PRÉFET  
DES VOSGES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Laboratoire de la ruralité  
des Vosges**

**Fiche action**

**Action N° 2 : Expérimentation Village de la transition énergétique  
territoire le Val d' Ajol**

**I Situation, contexte :**

- Le laboratoire de la ruralité, créé en juin 2021, a l'ambition d'être un outil agile et plastique, à l'écoute de tous les acteurs de la ruralité, pour innover, expérimenter ou proposer des évolutions de réglementation. Ses expérimentations ont vocation à essaimer dans d'autres territoires ruraux.
- Le laboratoire de la ruralité s'est fixé cinq objectifs prioritaires pour sa feuille de route, dont celui relatif à la transition énergétique :  
« Expérimenter de nouveaux modèles d'organisation, de production et de mobilités dans une logique de transition énergétique et écologique ».
- La question de la transition énergétique se pose à l'ensemble des territoires et des populations mais de manière probablement différente aux territoires ruraux et aux territoires urbains.
- Il a donc paru intéressant de lancer une démarche de réduction de l'empreinte carbone à l'échelle d'une commune rurale, en intégrant toutes les composantes du sujet : sources d'émission de gaz à effet de serre, de réduction ou de compensation, à partir de la situation actuelle.  
Celle-ci en constituera **le point zéro**.
- La Maire du Val d'Ajol a fait part de son intérêt pour s'engager dans cette expérience. Plus grande commune rurale de Lorraine, avec un territoire boisé très important ( 1815 hectares de superficies boisées en indivision avec le Girmont Val d' Ajol , soit 60 % du territoire communal), le Val d'Ajol

accueil des entreprises importantes (De Buyer, par exemple), des structures d'accueil touristiques et de séjour importantes et réputées .

Ce territoire offre donc un panorama assez large des caractéristiques du territoire rural.

## **II Enjeux et objectifs :**

L'objectif de la démarche est multiple :

- faire prendre conscience à la population d'une commune rurale la mesure des conséquences de la transition énergétique, dans toutes ses dimensions . La dimension pédagogique est donc centrale.
- construire un plan d'action pour la réduction de l'empreinte carbone de la commune avec toutes les parties prenantes du territoire : élus, monde économique, jeunes, secteur agricole.
- expérimenter toutes les techniques et outils de la transition énergétique en s'inspirant aussi des initiatives déjà engagées dans d'autres territoires .
- Le territoire du Val d'Ajol est inclus dans le périmètre du projet « forêt d'exception » Darney - La Vôge. Il a été décidé que l'expérimentation « village bas carbone » constituerait une fiche action du projet Forêt d'exception. Ces actions ont pour objectif d'aider la forêt à affronter les défis des années à venir, notamment via son rôle de puits de carbone et compensateur des émissions de gaz à effet de serre. La forêt pourra aussi servir de lieu d'expérimentation .
- La commune du Val d' Ajol est également lauréate du programme « Petite ville de demain » (mesure prévue par l'Agenda rural 1).

## **III Méthode de travail :**

- Avec l'appui de l'Association de surveillance de la qualité de l'air (ATMO) Grand Est et l'observatoire des énergies renouvelables de la Direction départementale des Vosges (DDT), une mesure précise de l'empreinte carbone du territoire sera réalisée (point zéro).
- Le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) du Grand Est a été mandaté pour assurer un pré-diagnostic et un accompagnement de démarrage de l'expérimentation. Il vient de rendre son rapport.
- Une assistance à maîtrise d'ouvrage, notamment sur le volet concertation citoyenne, a été demandée à l'ANCT. Elle a été accordée et confiée au bureau d'études Res Publica. Celui-ci vient d'envoyer ses propositions. Le dossier est dans l'attente de la prise de fonctions du nouveau maire du Val d'Ajol.

- Les services de l'État (DDT, Direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement (DREAL)) et organismes publics (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), ATMO), seront associés à cette réflexion qui devra se concrétiser par un plan d'action ambitieux en matière de réduction de gaz à effet de serre.
- Le laboratoire « la Vigotte Lab », qui travaille sur un projet de « hameau bas carbone » situé à proximité, apportera aussi son soutien méthodologique à la démarche, dans le cadre d'un partenariat signé avec l'État et l'association des maires ruraux. Ce laboratoire a été retenu dans le cadre du programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » prévu par l'Agenda rural 1.
- La démarche « Village Bas Carbone » (VBC) fera l'objet d'un accompagnement scientifique porté par l'École supérieure d'Architecture de Nancy, associée à d'autres acteurs. Elle comportera des enquêtes auprès de la population du Val d' Ajol, ce qui constituera un atout pour la prise de conscience des habitants.
- Si le projet est retenu dans le cadre du label « Forêt d'exception », le territoire bénéficiera de l'accompagnement d'un ingénieur et du fonds forestier territorial mis en place par les communes, le Conseil départemental et des mécènes.
- Le conseil scientifique a préconisé d'organiser une séance de présentation des expériences et innovations des acteurs vosgiens en matière de transition énergétique. Elle aura lieu le 13 mars 2024.

#### **IV Conditions de mise en œuvre/calendrier/ budget :**

- s'inspirer des expériences déjà engagées dans d'autres territoires : Alsace (Muttersholtz, Ungersheim, Breitenbach, vallée de Villé). A cet effet, une délégation du comité de pilotage du Laboratoire s'est rendue à Muttersholtz. Le maire leur a présenté plusieurs réalisations innovantes et écologiques : une cour d'école végétalisée, une halle de marché construite avec des matériaux biosourcés, une maison de la nature...
- La Banque des territoires (Caisse des dépôts et consignations), notamment, via son appel à projet sur la transition énergétique sera mobilisée pour l'accompagnement de la démarche et/ou les études.

#### **Calendrier prévisionnel :**

- avril 2023 : les premières orientations du diagnostic CEREMA ont été rendues.
- juillet 2023 : validation du plan d'actions
- deuxième semestre : démarrage des premiers ateliers avec les élus et la population (après les élections municipales d'octobre).

## **V Résultats:**

L'expérimentation pourrait « produire » ses premiers résultats courant 2024 .

## **VI Éléments de répliquabilité et d'essaimage :**

Plusieurs communes des Vosges ont fait part de leur intérêt pour la démarche VTE. Elles pourront s'y associer quand le process VTE sera fixé. Les enseignements de la démarche VTE seront diffusés dans le cadre de fiches de capitalisation et de bonnes pratiques.